

Compte rendu du conseil municipal du 11 février 2019

Présents : tous, sauf,

Absent et excusé : Beltramelli Jérôme.

Secrétaire de séance : François Xavier Mouquod.

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Groupement de commandes : le conseil communautaire du Grand Dole a validé la mise en place d'un groupement de commandes lors de sa séance du 20 décembre 2018. Il s'agit de proposer aux futurs membres de ce groupement (club acheteur) des tarifs attractifs pour l'acquisition par la commune de fournitures de bureau, copieurs et imprimantes, services de télécommunication, etc ..., mais aussi fournitures d'énergies, d'entretien, de matériel, de véhicules, entretien de la voirie, des espaces verts ...). Avis favorable du conseil.

Programme Local de l'Habitat 2018 – 2023 : ce projet a été arrêté par délibération du 20 décembre 2018 du Grand Dole ; ce document de programmation fixe pour la période définie les grandes orientations de la politique locale de l'habitat, mais aussi les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir. Les conseillers émettent un avis favorable.

Cartes avantages jeunes : jusqu'à maintenant, elles sont offertes par la commune aux jeunes de 10 à 18 ans inclus. En 2017-2018, 34 ont été distribuées ; en 2018-2019, 28 ont été distribuées pour un coût de 245 €. Pour la saison 2019-2020, 20 sont réservées. Sur proposition du maire, le conseil décide que la commune offrira les cartes aux jeunes habitants âgés de 10 à 20 ans (inclus) pour la saison 2019-2020.

PLUi : le maire informe l'assemblée des derniers éléments dont il a eu connaissance :

- Ajout de 2400 m² en zone Ucb (zone bleue du PPRI) au détriment de la zone A sur parcelle ZH 82
- OAP grande rue : la légende « mur à préserver » est supprimée, sauf l'entourage de la croix
- OAP Colombier : nombre de logements ramené à 2 par îlot
- Pas de modification apportée sur le secteur de la parcelle ZK 78 car l'unité foncière unique existante aujourd'hui permettra de dégager la commune de toute obligation d'extension de réseaux
- Pour les clôtures : la commune reste liée aux dispositions du PPRI
- Pour l'entreprise Pernot, le bureau d'études SOBERCO interroge la DREAL sur la contradiction entre zone naturelle sensible et exploitation de gravière.

Le conseil émet un avis favorable.

Projet travaux atelier communal : deux fenêtres ont été changées en 2017, il est proposé de changer les deux suivantes. Le conseil accepte l'offre de la Menuiserie Péguillet, dont le devis s'élève à 1 124 € HT. Le maire est chargé de contacter l'entreprise afin de faire procéder aux travaux.